

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20160708-del201692-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le huit juillet à seize heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (*pouvoir de Mme DOUX Séverine*), VAGINAY Sophie (*pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène*), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine (*partie après la question 2*), MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (*pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence*), BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (*pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel*), PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme OKROGLIC Dominique, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M BOUGUYON Yvan, M. LONGERON Michel remplacé par M. Daniel JEAN, M. COLLOMB Stéphane, M. GAMBAUDO Georges M. BEHETS Jan remplacé par M. HEMAR Dominique et M. NICOLAS Yves remplacé par M. CRAPSKY Bernard,

Délibération n° 2016/92

OBJET : COMPETENCE «PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE» : AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE ENTRE LA CCVU ET L'ASSOCIATION LES MARMOTS.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n° 2014-28 du 17 février 2014 autorisant le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec chaque ALSH accueillant les enfants de 3 à 12 ans par laquelle :

- Chaque structure d'accueil s'engage notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du projet pédagogique et du programme d'activités qu'elle met annuellement en place.
- La CCVU s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son budget, à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif.

VU la convention d'objectifs signée en 2014 entre la CCVU et l'association « les Marmot's pour le **Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les Marmot's,**

VU l'avenant n°1 signé le 17 avril 2015.

VU l'avenant n°2 signé le 18 avril 2016 fixant la participation 2016 de la CCVU à hauteur de 75 000 € pour financer le fonctionnement du centre de loisirs les Marmot's ».

VU la demande de l'Association « Les Marmot's » d'ouverture d'un accueil multi-sites pour les 3-6 ans qui accueillerait 55 enfants par jour dont 45 sur la commune de Barcelonnette et 10 sur la Commune de Jausiers durant l'été 2016,

CONSIDERANT que cet accueil multi-sites fonctionnerait sous le couvert de la dite Association qui s'engage à respecter les conditions soumises par la DDCSPP et la PMI,

CONSIDERANT que le fonctionnement de cet accueil multi-sites nécessite une subvention supplémentaire au titre de l'année 2016 d'un montant de 12 500.00 €

VU le projet d'avenant n°3 qui lui est présenté,

Entendu l'exposé,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Président à signer l'**avenant n°3** à intervenir avec l'association « les Marmot's,
- **DIT** que les crédits correspondant au versement des subventions de fonctionnement sont prévus, à l'article **6574** du Budget principal de la Communauté 2016.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

